

31-01-2022 P. Qué. Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 31 janvier 2022 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance sont présents par téléconférence:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Monsieur Michel Hallé
Siège #2: Madame Franciska Caron
Siège #3: Madame Hélène Dumont
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

18-22

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Considérant que les réunions du conseil municipal sont tenues par téléconférence étant donné la progression de la COVID-19;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, constate qu'il y a quorum;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité:

- que la séance soit tenue par téléconférence;
- qu'un enregistrement audio soit disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours à venir;
- que toutes les questions qui seront déposées au bureau municipal s'adressant au conseil seront répondues lors de la réunion régulière du 7 février prochain.

19-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire lit l'ordre du jour tel que décrit ci-bas;

Considérant que celui-ci mentionne qu'au point 4 de l'ordre du jour, ce n'est pas le règlement numéro 231 qui devrait être inscrit mais plutôt le numéro 238;

Par conséquent, il est proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, tel qu'énoncé par le maire.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 231 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2022
5. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
6. Questions de l'assemblée
7. Levée de la séance

Adoption du règlement numéro 238 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2022

Règlement pour l'année financière 2022 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services suivants:

- d'aqueduc;
- d'égouts;
- collecte des matières résiduelles et organiques;
- collecte des matières récupérables.

Attendu que le conseil doit adopter un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Madame Hélène Dumont, conseillère, lors de la réunion spéciale du 17 janvier 2022;

Attendu que le projet de règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services a été présenté par Monsieur Normand St-Laurent, conseiller, lors de la réunion spéciale du 17 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par Madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 238 soit accepté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le conseil adopte les tarifications suivantes pour l'année financière 2022.

ARTICLE 2:

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.10/100\$ pour l'année 2022 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le taux de la taxe concernant la Sûreté du Québec selon la loi Ryan est fixé à 0.08/100\$ pour l'année 2022 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3:

Les tarifs de compensation «Aqueduc et égouts» sont fixés à:

Logement: 230.00\$ **Commerce:** 230.00\$

Les tarifs de compensation où il n'y a que l'aqueduc;

Logement: 115.00\$ **Ferme/Fermette:** 230.00\$

ARTICLE 4:

Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles.

Logement: 150\$ **Commerce:** 150\$ **Cultivateur:** 150\$
Industriel: 150\$ **Chalet:** 105\$

Le tarif pour la collecte des matières récupérables est établi à 60.00\$/résidence.

ARTICLE 5:

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10% à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 6:

Le présent règlement a été adopté le 31 janvier 2022.

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires pour l'année 2022 soient adoptés tels que décrits ci-bas ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour 2022-2023-2024.

DÉPENSES 2022

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Conseil municipal	39 774	42 990
Gestion financière	148 222	163 244
Greffé	10 100	1 500
Évaluation	9 503	9 269
Total	207 599	217 003
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Sûreté du Québec	17 835	18 706
Incendie	17 596	18 826
Sécurité civile	16 042	13 100
Autres (SPA)	600	650
Total	52 073	51 282
<u>TRANSPORTS</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Voirie municipale	194 584	189 050
Enlèvement neige	114 601	117 426
Éclairage public	2 400	3 000
Circulation	1 800	2 000
Transport en commun	1 527	1 595
Total	314 912	313 071
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Approv. d'eau	20 600	26 050
Traitement de l'eau	4 650	4 660
Traitement d'égout	6 750	7 150
Réseau égout	2 550	3 850
Matières résiduelles	44 997	47 716
Autres (quotes-parts)	958	1 012
Total	80 505	90 438
<u>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Santé et bien-être	10 500	12 500
Total	10 500	12 500
<u>URBANISME</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Amén, urban	15 553	16 837
Dévelop. écon	3 770	3 776
Autres	1 926	1 962
Total	21 249	22 575
<u>LOISIRS ET CULTURES</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Terrain de jeux	3 500	8 691
Camping	15 320	14 020
Parcs régionaux	845	751
Centre comm.	55 075	37 500
Bibliothèque	3 800	3 860
Centenaire	0	60 000
Autres (dons comités)	13 652	14 667
Total	92 192	139 489
<u>INTÉRÊTS - FRAIS DE FINANCEMENT</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Intérêt - frais fin.	1 250	1 700
Emprunt	25 870	29 150
Total	27 120	30 850
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Rés. fin. (centenaire)	10 000	0
Seuil min. (TECQ)	20 000	34 000
Tracteur et accessoires	0	165 000
Immo (divers)	0	7 500
Total	30 000	206 500
GRAND TOTAL DÉPENSES	836 150	1 083 708

REVENUS 2022

<u>TAXES GÉNÉRALE</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Foncières & sûreté	262 054	272 352
Foncières (1.09), Sûreté (0.08)		
Total	262 054	272 352
<u>TAXES DE SERVICES</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Taxes de services	54 510	54 700
Aqueduc, Égout, Ordures, Récupération		
Centre d'urgence 911		
Redevance matières résiduelles		
Redevance Recyc-Québec		
Total	54 510	54 700
<u>SERVICES RENDUS</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Services rendus	12 500	29 710
Licences et permis	1 000	5 500
Amendes et pénalités	200	200
Total	13 700	35 410
<u>AUTRES REVENUS</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Éolienne	78 315	79 497
Contribution promoteur	5 552	5 551
Autres	7 000	5 000
Revenu reporté (sec. civ)	14 500	14 500
Total	105 367	104 548
<u>TRANSFERTS</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Péréquation	102 322	110 713
Dotations spéc. fonc.	3 448	3 000
Terre publique	8 707	10 065
Partage croissance TVQ	0	4 837
Police	450	450
Incendie (volet 1 et 2)	16 484	0
Centenaire (commandite/don)	0	10 000
Centenaire (solde reporté/patrimoine Canada)	0	23 576
Centenaire (réserve)	0	50 000
Voirie	152 258	159 000
Route collectrice	33 100	39 118
Autres/Réseau routier	20 000	20 000
Autres	2 000	0
Surplus accumulé	60 000	19 189
Surplus accumulé (tracteur et accessoires)	0	165 000
Total	398 769	614 948
<u>INTÉRÊTS</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Intérêts	1 750	1 750
Total	1 750	1 750
GRAND TOTAL REVENUS	836 150	1 083 708

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit:

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Total des dépenses Anticipées	50 000	50 000	50 000

22-22**Levée de la séance**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice gén. et greff.-trés.